



2026 - 2027

Année scolaire 2026 - 2027



Sommaire

03 Numéros de téléphone

04 Programme annuel

05 Plan de scolarité 2026-2027

06 Informations importantes

07 Informations importantes – Frais

08 Remboursement de frais de déplacement

09 Demande de congé

10 Autorisations spécifiques des parents

11 Financement des séances physio et ergothérapie

12 Chaussures

13 Matériel à prendre en début d'année scolaire

14 Cryptage des mails – Marche à suivre

15 Utilisation de téléphones portables et tablettes



Numéros de téléphone

Secrétariat

027 451 24 80

✉ admin@ndl-sierre.ch

Horaires :

Lundi à jeudi :

07h30 à 11h45 et 13h30 à 17h00

Vendredi :

07h30 à 11h45 et 13h30 à 16h30

Pendant les vacances scolaires, le secrétariat est ouvert uniquement le matin.

Direction

Véronique Délétroz-Blanc

027 451 24 80

Responsable de secteur

Ghislaine Robyr :

027 451 24 83

Groupe de vie Internat

Groupe Goubing :

027 451 24 84

Groupe Tservetta

027 451 24 86

Groupe Borzuat :

027 451 24 87

Externat

Groupe Finges :

027 451 24 89

Groupe Villa :

027 564 01 61

Merci de clarifier les heures de disponibilité avec la personne de référence de votre enfant.

Horaire des classes

Lundi :

09h00 à 12h00 et 13h30 à 16h15

Mardi, jeudi, vendredi :

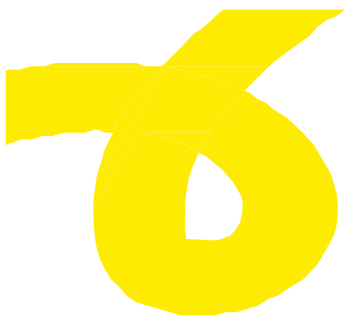
08h30 à 11h45 et 13h30 à 16h00

Mercredi :

08h30 à 11h45

Les classes ne peuvent pas être contactées directement, merci d'appeler le secrétariat au 027 451 24 80.

Nous vous prions de n'appeler qu'en cas d'urgence et si possible en dehors des heures de pointe.



Programme annuel

Août

20.08.2026 Rentrée scolaire

- 09h30 : Rendez-vous dans la cour de récréation pour un café-croissant
- 09h50 : Début des classes, informations de la direction dans la cour
- 10h00 : Réunion sur les groupes avec les thérapeutes et les éducateurs groupes

Septembre

12.09.2026 Sortie moto

Novembre

23.11.2026 Marché de la Sainte Catherine

- Enfant en externat le lundi : congé après-midi
- Enfant en internat le lundi : reste sur le groupe

Décembre

04.12.2026 Visite du Saint Nicolas

22.12.2026 Fête de Noël

Février

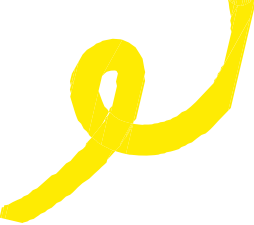
05.02.2027 Carnaval

Mars

- 15.03.2027 Grimentz – Sortie neige**
- 16.03.2027 Grimentz – Sortie neige**
- 18.03.2027 Grimentz – Sortie neige**

Juin

25.06.2027 Fin d'année scolaire – L'école finit à 16 h 00



Plan de scolarité

DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Jeudi 20 août 2026 matin

SORTIE MOTO/VOITURE

Samedi 12 septembre 2026, dès 11 h 00

CONGÉS D'AUTOMNE

Mercredi 14 octobre 2026 midi au lundi 26 octobre 2026 matin

SAINTE CATHERINE

Lundi 23 novembre 2026 midi (congé l'après-midi, mais possibilité garde à NDL)

IMMACULÉE CONCEPTION

Mardi 8 décembre 2026

VACANCES DE NOËL

Mercredi 23 décembre 2026 midi au lundi 11 janvier 2027 matin

CONGÉS DE CARNAVAL

Vendredi 05 février 2027 soir au lundi 15 février 2027 matin

SAINT JOSEPH

Vendredi 19 mars 2027

VACANCES DE PÂQUES

Jeudi 25 mars 2027 soir au lundi 5 avril 2027 matin

ASCENSION

Mercredi 5 mai 2027 SOIR (école toute la journée) au lundi 10 mai 2027 matin

PENTECÔTE

Vendredi 14 mai 2027 soir au mardi 18 mai 2027 matin

FÊTE-DIEU

Mercredi 26 mai 2027 midi au lundi 31 mai 2027 matin

FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Vendredi 25 juin 2027 soir

HORAIRE DES CLASSES

Lundi : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 16h15

Mardi, jeudi et vendredi : 8h30 – 11h45 / 13h30 – 16h00

Mercredi : 8h30 – 11h45

TRANSPORTS

Conformément aux horaires établis par Bonvin Transports.

ASSURANCES

Il est de la responsabilité de chaque parent de souscrire aux assurances habituelles.

Informations importantes



Marche à suivre lorsque votre enfant est malade

Avertir le chauffeur dès 7h00 du matin
et le secrétariat avant l'école dès 7h30 chaque jour d'absence.
Au retour de l'enfant, avertir à nouveau le chauffeur.

Rendez-vous médical

Nous vous prions de fixer les rendez-vous médicaux de votre enfant, dans la mesure du possible, le mercredi après-midi ou en début ou fin de journée.
Veuillez informer l'enseignant(e) le plus vite possible.

Médicaments – Nouveau !

Afin de respecter les directives cantonales, nous devons déléguer la préparation des médicaments à une pharmacie agréée.

Raison pour laquelle, une copie des ordonnances doit impérativement nous parvenir avec les autorisations spécifiques d'ici au 07.08.2026, avec mention du nom de votre pharmacie.

La préparation des médicaments est prise en charge par la LAMAL.

Les pharmacies communiqueront entre elles pour libérer les médicaments nécessaires.

Transports

L'entreprise Bonvin Transports vous communiquera les horaires de transport, ainsi que les coordonnées du chauffeur pendant l'été.

Responsabilité / Assurances :

Notre école décline toute responsabilité en cas de perte d'objets de valeur et ne peut en être tenue responsable.

Les effets personnels ne sont pas assurés par l'Institut (ex. : lunettes, appareils auditifs,) et de ce fait vous devez vous assurer en conséquence.

Les frais seront facturés aux parents pour les dommages causés au matériel ou à l'équipement en raison d'un comportement négligent. Nous vous encourageons vivement à conclure une assurance R.C. qui pourrait prendre en charge les dommages causés par votre enfant. L'Institut n'a pas d'assurance accident. Votre enfant doit être couvert par une assurance privée contre les accidents.

Visite à l'Institut :

Toute visite doit être annoncée au préalable au groupe et/ou à la personne de référence.

Informations importantes :

Frais

Gratuité de la scolarité obligatoire :

Nous mettons à disposition tout le matériel scolaire pour votre enfant, excepté des fournitures personnelles (sac d'école, pantoufles, chaussures et habits pour activité sportive y compris extérieure etc.).

Les coûts pour les activités sportives et culturelles dans le cadre scolaire seront pris en charge par l'institution.

Frais externat et internat :

La participation des parents est de :

Hors week-ends et vacances scolaires :

- CHF 8.00 par jour pour l'accompagnement éducatif le midi
- CHF 10.00 par jour pour l'accompagnement éducatif la nuit

Pendant les week-ends et vacances

- CHF 10.00 par jour pour l'accompagnement éducatif le midi et/ou la nuit

Votre commune de domicile vous refacturera le montant de votre participation.



Frais d'activités week-ends et vacances :

Les frais pour les activités pendant les week-ends et les vacances s'élèvent à CHF 240.00 pour l'année, quel que soit le nombre de prise en charge. Il vous sera facturé en début d'année scolaire.

Remboursement de frais de déplacement (école)

Aide-mémoire :

Les frais de transport scolaire en voiture privée sont pris en charge par l'Etat du Valais.

La demande est à remplir selon les informations suivantes :

Seuls les frais de transport de la maison à l'école et retour sont remboursés.

Les transports sans l'enfant à bord ne sont pas pris en charge.
Nous nous basons sur le calcul des kilomètres du site www.search.ch.

A partir du 01.01.2025, le tarif du km remboursé s'élève à CHF 0.65/km. Les directives relatives aux transports effectués par les représentants légaux prévoient l'interdiction d'un double financement. Il n'est donc pas possible de demander un remboursement des frais de transports privés s'il a été convenu que votre enfant circule avec les transports organisés par l'Institut.

La demande de remboursement se fait uniquement par le formulaire « Facture de frais de déplacement (école) » à la fin de chaque trimestre (septembre, décembre, mars, juin).

La mention du nom des parents, de l'enfant, no IBAN et adresse correspondante doit impérativement figurer sur chaque demande.

Les formulaires vides peuvent être retirés au secrétariat, auprès de la personne de référence ou sur notre site web www.ndl-sierre.ch sous l'onglet « documents ».

Nous nous permettons de corriger toutes erreurs éventuelles.
Tous formulaires remis hors délai et/ou non conformes ne seront pas pris en compte.



Les demandes de congé de plus d'une ½ journée nécessitent l'accord de la direction de l'école.

Nous vous prions de transmettre Les demandes au minimum 3 jours à l'avance à l'enseignant(e) de votre enfant.

Le formulaire est disponible sur notre site Internet www.ndl-sierre.ch, sous l'onglet « documents ».

Autorisations spécifiques des parents 2026 – 2027

Le formulaire pour les autorisations spécifiques vous parvient en début de chaque année scolaire.

Il est à retourner au secrétariat avec une copie du carnet de vaccination et de la carte de caisse-maladie.

**A noter que les accords donnés peuvent être retirés en tout temps.
Un parent peut exiger le retrait d'une image d'un enfant qui aurait été publiée sur la base de l'autorisation donnée.**

Financement des séances physiothérapie – Ergothérapie

Un suivi en physiothérapie et/ou en ergothérapie est proposé à votre enfant sur place à l'Institut.

Ce suivi est à la charge de l'Assurance Invalidité (AI) ou de l'Assurance de base de votre caisse maladie selon la Loi fédérale sur l'Assurance Maladie (LAMal).

Ces séances sont prescrites soit par le Dr Zedka (médecin prescripteur pour NDL) ou par le pédiatre/médecin traitant de votre enfant selon votre choix précisé dans le formulaire « autorisations spécifiques des parents 2026-2027 ».

L'Institut se charge de présenter les demandes de garanties de paiement à l'Office AI du Valais (OAIVS) ou à la caisse-maladie de votre enfant.

Nous nous tenons également à disposition si nécessaire pour vous épauler dans ces démarches administratives (en cas de projet de refus de prise en charge des coûts par exemple).

En cas de refus de prise en charge des mesures médicales, de physiothérapie ou d'ergothérapie par l'OAIVS, nous vous prions de bien vouloir nous en informer dès réception de l'information.

Dès la prochaine rentrée, les séances de physiothérapie et d'ergothérapie non prises en charge par l'AI seront facturées à votre caisse-maladie. Dès lors, nous vous laissons le soin de bien vouloir nous faire parvenir une copie de la carte caisse-maladie de votre enfant à la rentrée scolaire et/ou en cas de changement de caisse-maladie pendant l'année scolaire. Les séances facturées aux caisses-maladie seront facturées après chaque bloc de 9 séances.

Chaussures

Bien choisir les chaussures/pantoufles de votre enfant

Privilégier des **chaussures fermées** avec un bon renfort du talon.

- Pour faciliter l'autonomie, privilégier des chaussures à **velcro** ou **fermeture éclair**.
- Veiller à **un bon serrage** du cou-de-pied pour éviter que le pied ne glisse vers l'avant.
- Veiller à ce que le pied ait suffisamment de place en longueur et en largeur à l'avant de la chaussure de manière à ce que les orteils puissent se mouvoir librement.

Il est recommandé de laisser 10 à 17 mm (1 largeur de doigt), penser à sortir la semelle de la chaussure pour faire la mesure.

- Le matériel doit être doux, laisser passer l'air et résister à l'humidité, ce qui permet d'assurer un port agréable.
- La semelle doit être **antidérapante et souple**, permettant des mouvements de torsion.
- L'ajustement de la chaussure doit être examiné tous les 3-4 mois, les pieds des enfants grandissent rapidement.

Les différents intervenants resteront vigilants aux chaussures utilisées par vos enfants durant l'année scolaire.

Merci d'éviter les crocs.



Matériel à prendre en début d'année scolaire

Pour les jeunes en classe :

Un sac d'école pour transporter le cahier de communication A5 pour les classes (Petite1, Petite 2 et Moyenne S) ou A4 pour les autres classes qui va nous servir d'agenda durant l'année scolaire.

Un tablier à longues manches ou une chemise.

Des pantoufles fermées ou des baskets pour l'école (voir page 12).

Des baskets de gym avec une semelle blanche.

Des habits de rechange.

Pour la piscine : maillot*, linge, produit de douche dans un sac fermé

*Maillot-de-bain antifuite (concerne les élèves incontinents)

Si nécessaire : Pampers, serviettes hygiéniques et lingettes humides

Pour les jeunes groupe :

Lots de vêtements de rechange

Casquette, lunettes de soleil, crème solaire, gourde

Chargeurs et casques à musique selon les besoins du jeune,
annotés nom/ prénom

Brosse à cheveux

Selon les conseils de la commission prophylaxie dentaire :

2 brosses à dents ou de préférence une brosse à dent électrique avec 2
embouts de rechange et 2 dentifrices d'arômes différents

2 paquets de protections, lingettes et crème parties intimes
selon besoins du jeune

Médicaments de réserve (Dafalgan, Algifor, ...)

Doudou et/ou veilleuse selon nécessité

Pour les élèves qui dorment à NDL :

Matériel de soin :

2 shampoings et 2 produits de douche

Déodorant selon besoins du jeune

Crème corps/visage selon besoins du jeune

Nomination des affaires personnelles de l'enfant (vêtements, chargeur, tablette, jouets etc.). Merci d'indiquer en stylo indélébile, étiquettes cousues ou collées sur chaque affaire de votre enfant.

Cryptage des mails

Marche à suivre



Suite à l'introduction des mails cryptés, nous vous indiquons, sur notre site www.ndl-sierre.ch, sous l'onglet « documents », la marche à suivre pour la bonne réception des mails cryptés à venir.

Lors du premier enregistrement, vous pouvez définir votre mot de passe.

Il est très important de faire cette démarche dans les 30 jours dès réception du premier mail crypté.

Pour la réception des mails cryptés à venir, il vous suffira de cliquer sur « cliquez ici » et d'introduire le mot de passe introduit lors de la création du compte.

Le référent de votre enfant se tient volontiers à disposition si nécessaire.



UTILISATION DE TELEPHONES PORTABLES ET TABLETTES

Pour les élèves disposant d'un téléphone portable ou d'une tablette,
un contrôle parental est exigé.

Suite aux décisions du Canton du Valais concernant l'utilisation des
smartphones, des informations précises vous seront transmises à la rentrée.
Leur utilisation à des fins pédagogiques est autorisée.





Route du Simplon 13, 3960 Sierre

Tél. : 027 451 24 80

 **admin@ndl-sierre.ch**

www.ndl-sierre.ch

